

## **Compte Rendu du conseil d'administration (CA) du 3 juillet 2023**

Absents excusés : Camille Gourdeau, Fatiha Tout, Michel Xufre.

Présents : Amal Arbache, Anne Vilacèque, Elisabeth Blanchet, Georgina Gilbert, Jean-Luc Simon, Loïc Thomazo, Marie-Claude Marie, Marie-Hélène Read, Marie-Odile Goret, Monique Simon, Nicole Gauer, Patrick Arz., Patrick Jourdan., Pierre Vallée, Véronique Pasquier.

### **Informations diverses**

Diffusion le 4 juillet du film « Maîtres » au Café des images, suivi d'une intervention d'Elise et, sous réserve, de Maître Cavelier.

-La subvention FDVA de 1750€ a été obtenue pour 5 demi-journées de formation des bénévoles Asti et des partenaires, formation assurée par Elise.

3 formations ont eu lieu, les deux autres sont prévues au dernier trimestre.  
La nationalité française : 22 mars et 2 avril

Séjour et travail des étrangers : 5 juin

Titre de séjour pour raison médicale : 4 octobre

Réunification et regroupement familial : 13 décembre

Préparation d'un concert avec la chorale des Divagabondes à l'église St François à Hérouville. Le curé a proposé le vendredi 1<sup>er</sup> décembre. On attend la confirmation de cette date par les Divagabondes. A confirmer également la co-organisation avec la Cimade, comme la dernière fois. Marie- Hélène, Monique et Loïc veulent bien s'occuper de l'organisation. On va solliciter tous les bénévoles pour partager la tâche.

Le compte- rendu de l'AG et de ses ateliers est disponible sur le site de l'Asti. Un travail d'analyse sera mené à la rentrée afin de mettre en place des actions.

### **Dématérialisation**

La permanence juridique, destinée à informer sur le droit des étrangers, reçoit de plus en plus de demandes d'aide d'accès et de suivi des demandes de titres de séjour et autres sur les sites de l'ANEF ou des démarches simplifiées. Ces sites dysfonctionnent gravement. Aucun accompagnement n'est prévu, ni par les services de la préfecture, ni par les points d'accueil numérique. Ou bien les rendez-vous donnés sont trop tardifs.

La commission « politique » va se saisir de cette question.

## **Locaux et retour du CA de la MDS par Patrick Jourdan**

Mme Simonnet, maire- adjointe à Caen, est venue visiter. Elle a constaté le manque d'entretien des locaux et a été sensibilisée aux problèmes liés à la précarité du bail. Celui-ci devait se terminer en janvier 2024. La MDS a reçu l'assurance d'être là au moins jusqu'en juillet 2024. Ensuite, le bail serait reconduit de 6 mois en 6 mois.

Cela conforte les demandes d'entretien. Des travaux d'étanchéité ont été réalisés.

Restent des problèmes électriques récurrents. La mise aux normes des toilettes PMR n'est pas terminée : pas de barre, pas de cuvette à la bonne hauteur.

Actuellement, il n'existe pas de projet pour ce bâtiment. Inolya envisage d'aménager le rez-de-chaussée pour un usage interne. Décision en septembre. Est-ce le signe d'une pérennisation de l'occupation des lieux par la MDS ? Pas vraiment, nous allons encore devoir vivre avec la reconduction périodique du bail (cf ci-dessus)

Toujours rien à l'horizon pour une implantation définitive de la MDS dans un autre lieu caennais.

La ville de Caen a accordé à la MDS sa subvention annuelle de 13000€. La demande supplémentaire de 2000 € pour cause d'augmentation des charges a été refusée mais il y a possibilité d'obtenir ces 2000€ pour un projet complémentaire. Le bureau de la MDS s'y attelle...

Le projet de déménagement des salariés du pôle éco (bureaux dans l'aile froide du premier étage) au deuxième étage est à l'étude.

A la fin de leur mandat, Terre de Liens et l'ASTI quittent la coprésidence de la MDS. Restent à la coprésidence Artifaille et l'ARDEAR-Confédération paysanne qui vient de déposer sa candidature. Une autre association devra les rejoindre. C'est conforme aux statuts de la MDS et nécessaire pour assurer les tâches de coordination et de gestion.

Patrick J va continuer à donner un bon coup de main pour le suivi du budget de la MDS.

Une convention pour l'utilisation des locaux à des usagers ponctuels est en cours de révision.

## **Proposition d'adhésion au Planning Familial**

Voté à l'unanimité. La cotisation annuelle est de 20€.

## **Bilan de service civique de Luna Gratadour. Décision quant à un nouveau service civique en septembre**

Luna termine son service civique en août.

Un bilan a eu lieu avec Luna, ses tuteurs et l'association S3A qui accompagne ce dispositif.

Le bilan est positif. Tant les bénévoles que les usagers ont beaucoup apprécié et profité de la qualité de la présence et du travail de Luna.

Les 2 tuteurs ont appris au fur et à mesure comment accompagner Luna, la nécessité de définir un cadre et un planning.

Du côté de Luna, qui était en césure d'études, cela l'a remise dans une dynamique de formation. L'objectif de ce temps de service civique a été rempli pour Luna : elle a trouvé sa voie et s'est inscrite en fac de droit à la rentrée.

On décide l'embauche d'un nouveau service civique à l'automne ( voté à l'unanimité moins 1 voix).

Pour rappel, le service civique est un contrat de 8 mois, de 24h à 30h/ semaine. Il coûte à l'association qui le reçoit 51€/ trimestre. La personne perçoit une rémunération de 601€/ mois.

### **Soutien à E.K., personne étrangère interpellée dans l'église St Pierre**

Les faits : après signalement d'un passant, vendredi 9 juin vers 17h, des policiers sont entrés dans l'église St Pierre et ont arrêté un homme d'origine indienne qui y priait. Il est sorti de sa retenue au commissariat avec une OQTF et une IRTF.

Lecture du communiqué de la LDH et de la réaction de Jean Quinette, adhérent Asti, concernant l'arrestation abusive d'E.K.

La police ne peut intervenir au sein d'une église qu'à la demande expresse de son curé affectataire et si l'ordre public avait été menacé pour un grave problème de sécurité, de tranquillité ou de salubrité. Ce comportement illégal de la police démontrant une fois de plus sa méconnaissance des limites encadrant ses interventions ne doit pas rester sans suite.

On appelle à la manifestation de soutien le lendemain 4 juillet pendant son passage au tribunal administratif.

Anne prend contact à ce moment-là avec les autres assos pour un communiqué commun.

L'Asti décide d'envoyer un courrier aux autorités ecclésiastiques- l'évêque et le curé affectataire de St Pierre- pour les interpeller sur la suite qu'ils vont donner à cet acte illégal aux graves conséquences.

Monique et Jean-Luc vont proposer ce soir un courrier. On propose à la Cimade de s'y associer.

### **Proposition de rencontre trimestrielle pour les adhérents**

On constate que beaucoup de bénévoles ne se connaissent pas.

L'idée est d'un moment à la fois d'échange et de convivialité au cours d'une réunion thématique.

Certains thèmes concerneraient tous les adhérents, par exemple la prochaine loi sur l'immigration, la dématérialisation. D'autres avec des questions plus internes seraient destinés aux bénévoles.

Il est proposé de refaire des interventions à caractère géopolitique, comme cela a eu lieu au cours des années passées.

Quand ? plutôt en fin de journée. Un « astipéro » ?

Où ? Selon qu'on invite tous les adhérents ou seulement les bénévoles ce pourrait être soit à l'ASTI soit dans une salle de la Grâce de Dieu (ex local de Sauvages sur un Plateau).

*Depuis ce CA une date a été fixée par le bureau : le 11 octobre à 16 heures. La durée sera précisée ultérieurement.*

### **Bilan rapide de la formation gouvernance**

En attendant un bilan plus approfondi, qui fera l'objet d'une réunion de travail, les premiers constats sont très positifs.

La formation a rassemblé 18 membres de l'Asti avec 3 animateurs. Leur posture à la fois ferme et bienveillante a permis une richesse d'échanges.

On retient :

- des apports théoriques sur des concepts tels que la participation.
- l'expression de visions différentes sur la cause qui nous réunit à l'Asti.
- la nécessité de travailler sur une charte, un règlement intérieur, des statuts plus précis.
- le besoin d'un projet associatif.
- une formalisation à renforcer sur les liens entre le bureau et le CA.
- des questions sur le thème de la place des étrangers appelés aussi « premiers concernés ». Ce terme semble bloquant. Quel autre terme souhaite-t-on utiliser ?

On attend le compte-rendu que vont envoyer les formateurs.

Il sera diffusé à tous les adhérents.

Ensuite, aura lieu, en fin d'après-midi, une réunion de travail spécifique avec les intervenants et les participants et les membres du CA. On y intégrera le travail des ateliers de l'AG.

*Depuis ce CA une date a été fixée par le bureau : le 20 septembre à 14 h. Durée à préciser également.*

### **Points divers**

#### Nouveaux bénévoles

Pierre fait un point sur l'accueil et l'intégration d'une dizaine de personnes dont 5 étrangères.

MOG est en train d'intégrer de nouvelles profs. Cela fait un bon groupe et permet des ateliers en fin de journée ou le samedi.

Deux précisions :

- il faudrait un tuteur pour chaque nouvelle personne.
- certains étrangers demandent une attestation de bénévolat dès leur inscription puis disparaissent : on établit cette attestation bénévolat seulement à partir de 3 mois d'engagement

#### Permanences accueil

Faut-il rouvrir le mercredi matin, les SMS pour prévenir de l'arrivée de courriers étant envoyés le mardi soir ? Pas de précipitation pour un nouveau changement d'horaire. A voir à la réunion technique du 14 septembre.

#### Mail de la Fasti/ mort de Nahel

La Fasti a diffusé un communiqué, rédigé essentiellement par l'Asti de petit Quevilly « Ni oubli, ni pardon. Pas de justice, pas de paix ». La formulation interroge certaines personnes. *Depuis le CA, un texte co-signé par de nombreux collectifs ou organisations intitulé « Notre pays est en deuil et en colère » a été signé par l'ASTI 14 et diffusé. On peut le retrouver sur notre site internet : <https://asti14.org/2023/07/06/notre-pays-est-en-deuil-et-en-colere/>*

**Prochain CA : lundi 4 septembre à 17 heures 30.**